

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 16-2024

Sollicitant un crédit de CHF 190'000.- pour des études de planification de mobilité sur le territoire prilléran et répondant au postulat de Jean-Michel Piguët, Patrizia Clivaz Luchez et consorts « Pour une mobilité multimodale respectueuse de toutes et tous »

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 22.10.2024

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 16-2024 s'est réunie à Castelmont, le 22.10.2024, de 18h27 h à 19h20, dans la composition suivante :

Laurence CATTIN, VER
Blaise DRAYER, VER, Président
Vincent JACCOUD, PSIG
Alain JUVET, PLR
Omar KHEMISSA, PSIG
Sylvie KRATTINGER BOUDJELTA, LCVL, rapporteuse
Henri Pascal MOMBELLI, PLR

La Municipalité est représentée par Madame la Municipale Rebecca Joly et accompagnée de Madame Floriane Barraud, cheffe de projet en matière de mobilité au service des travaux.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Mme la Municipale Rebecca Joly rappelle le contenu du préavis en y ajoutant les éléments suivants :

Ce préavis est issu de constats/réflexions menées en parallèle autour des enjeux sur l'espace public qui sont nombreux alors que cet espace est limité. Ce préavis vise à définir un plan directeur. Il doit permettre d'évaluer l'étendue des besoins et de pouvoir mieux arbitrer les différents intérêts en présence dans les futurs projets.

Tout d'abord, nous n'avons pas encore de stratégie directrice sur les aspects de gestion des espaces publics et, notamment, de mobilité. La demande de financement de ce préavis vise justement à étudier les besoins de mobilité ainsi que les différents intérêts en présence.

D'autres besoins en termes d'espaces publics, tels que l'arborisation, la végétalisation et les couloirs biologiques feront l'objet d'un prochain préavis, début 2025. Ces futurs objets font appel à d'autres spécialistes. Ces différentes études s'inscrivent toutefois dans un projet global.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 16-2024

Sollicitant un crédit de CHF 190'000.- pour des études de planification de mobilité sur le territoire prilléran et répondant au postulat de Jean-Michel Piguët, Patrizia Clivaz Luchez et consorts « Pour une mobilité multimodale respectueuse de toutes et tous »

Ensuite, le plan climat comprend plusieurs mesures qui ont trait à la mobilité. Dans le cadre de son analyse et sa mise en oeuvre, un certain nombre d'enjeux nécessitent d'avoir une réflexion macro au niveau de l'ensemble du territoire. Si on veut mettre en oeuvre certains objectifs de ce plan que sont la réduction des effets de serre liés à la mobilité, il nous faut réfléchir à la promotion des mobilités actives, des transports publics ainsi qu'à la façon dont la mobilité individuelle peut et doit circuler sur le territoire communal.

Le plan climat nous amène aussi à devoir mener à bien des réflexions plus concrètes telles que le développement de pistes cyclables ou la limitation du trafic de transit. Nous devons prendre un peu de recul pour étudier ce qui est possible de faire, les opportunités, les gains, les coûts ainsi que les risques. Nous allons aussi devoir faire une pondération entre les avantages et les inconvénients de certaines mesures.

Nous avons demandé ces crédits pour établir des lignes directrices par rapport à ces différents types de mobilité. Pour chaque thème, ce seront des mandataires différents. Ces études seront coordonnées et réalisées dans un espace-temps compact. Nous visons à avoir comme résultat des propositions utilisables pour l'aménagement de l'espace public. Les résultats seront macros, avec des flux généraux et des intentions générales. Il faudra, par la suite, affiner ce travail par des études spécifiques par projet. Toutefois, nous disposerons d'un plan directeur et nous connaissons les différents intérêts en présence.

À la suite de cette présentation les questions suivantes sont posées par les commissaires :

Ce seront des mandataires privés qui seront sollicités. Pour quelles raisons ce ne sont pas des bureaux techniques de la commune qui participent à cette démarche ?

Nous n'avons pas ces compétences à l'interne pour réaliser ce plan. Nous devons aller chercher des compétences spécifiques auprès d'ingénieurs. Notre cheffe de projet dans le domaine de la mobilité peut suivre la coordination de ces études mais elle n'a pas la compétence de les mener.

Le rôle des employés de la commune ce n'est pas de faire les projets. C'est d'être représentant du maître d'ouvrage et de faire en sorte que les mandataires gèrent bien leur projet. Nos services n'ont pas la compétence et le temps de réaliser eux-mêmes les études. Notre cheffe de projet connaît les questions de mobilité en général. En revanche, elle n'est pas ingénieur pour le trafic. Elle n'a pas la formation pour faire des schémas de circulation, par exemple. Ce qu'on économise aussi en externalisant les études, c'est du temps. Ce qui nous permettra de respecter le planning qui est serré et de mener à bien ce portefeuille d'études.

Les aspects financiers des mandats externes sont bien distincts entre les 3 projets. En revanche, qu'en est-il de la coordination ?

Les 3 montants sont basés sur 3 offres entrées. Nous avons mis un montant dans ce préavis pour la coordination car il est probable que les 3 mandataires demandent un poste supplémentaire pour la coordination entre eux. Dans l'appel d'offre, nous ne leur avons pas demandé de chiffrer cette coordination.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 16-2024

Sollicitant un crédit de CHF 190'000.- pour des études de planification de mobilité sur le territoire prilléran et répondant au postulat de Jean-Michel Piguët, Patrizia Clivaz Luchez et consorts « Pour une mobilité multimodale respectueuse de toutes et tous »

Quelle procédure avez-vous choisi ?

Nous avons prévu une procédure en gré à gré en raison des montants qui se situent en dessous du seuil pour d'autres procédures.

Nous n'avons pas sollicité plusieurs offres. Nous avons choisi deux bureaux avec qui nous avons déjà travaillé et qui connaissent bien le territoire communal. Pour la mobilité piétonne, nous avons choisi un spécialiste suisse. L'offre de chaque mandataire correspondait à notre estimation.

Il y a 3 mandataires qui vont travailler, un sur la mobilité piétonne, un sur le trafic cycliste et un sur le trafic motorisé. De quelle manière vont-ils se coordonner ?

Une partie de la coordination sera faite à l'interne par notre cheffe de projet. Les études sont divisées en 2 parties. La partie diagnostic est propre à chaque étude. Il n'y a pas besoin de coordination. Ils vont observer le même espace avec des yeux différents. C'est dans la partie des propositions de mesures qu'il y aura un besoin de coordination plus important. Les 3 mandataires ont été informés que nous menons ces 3 études en parallèle. Nous réunirons les 3 mandataires pour discuter des futures mesures. Une partie devra être coordonnée comme la réflexion sur l'utilisation des différents axes. En revanche, la réflexion sur le stationnement des cycles ou les questions de multimodalité nécessiteront moins de coordination.

Pour les piétons, qu'allons-nous étudier ?

Nous visons à rendre les cheminements plus visibles et mieux éclairés. Le fait que quelqu'un vienne de l'extérieur va nous apporter un autre regard sur nos aménagements. L'objectif est d'analyser comment les habitants se déplacent dans la ville et quelles sont les obstacles que nous pourrions lever. Il est parfois nécessaire de mieux indiquer le cheminement ou d'enlever des trottoirs. L'objectif est de définir les chemins privilégiés par les piétons et de voir si ces chemins sont confortables. Lorsque nous réaliserons de nouveaux aménagements, cette analyse nous aidera à proposer, par exemple, des servitudes dans le cadre de projets bien identifiés.

On ne peut pas imposer une servitude de passage sur une parcelle privée.

Cette affirmation n'est pas contredite par la Municipalité.

Est-ce que l'étude relative aux piétons va aussi s'intéresser aux personnes en fauteuil roulant et aux poussettes ?

L'étude portera sur ces points. Elle étudiera aussi le mobilier urbain, les assises, etc.

Quel sera le planning pour les TIM ?

Le schéma de circulation communale est prévu pour le printemps 2025. Le projet débutera en hiver 2024. Le préavis comprend une coquille sur ce point.

Est-ce dans l'étude des statistiques d'accidents seront pris en compte ? Est-ce que nous allons pouvoir nous baser sur des statistiques ?

Nous avons des compteurs vélos et TIM qui nous indiqueront la fréquentation des passages.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 16-2024

Sollicitant un crédit de CHF 190'000.- pour des études de planification de mobilité sur le territoire prilléran et répondant au postulat de Jean-Michel Piguët, Patrizia Clivaz Luchez et consorts « Pour une mobilité multimodale respectueuse de toutes et tous »

Nous allons travailler en étroite collaboration avec la police qui va nous accompagner dans cette démarche. En général, la police nous remonte quand il y a des endroits accidentogènes. Nous avons d'ores et déjà prévu de mettre des feux à la route de Cossonay. Cette zone est identifiée comme accidentogène. En revanche, nous ne disposons pas d'outil pour comptabiliser les piétons.

Actuellement, nous sommes dans un vrai chamboulement avec deux centres, Malley et un centre administratif, qui sont antagonistes. Est-ce qu'il y a un plan général de l'aménagement de la Ville pour ne plus avoir de voitures au centre ? Est-ce que des priorités seront établies ?

Plus qu'une priorité, c'est une problématique qui est au cœur des réflexions. Nous avons vendu Malley à la population comme une pièce urbaine. En revanche, nous n'avons pas réfléchi à cette question de la dualité des centres. Ces centres qui pourraient, à l'avenir, devenir concurrents voire complémentaires.

En termes de classification des routes, nous ne pouvons pas faire exactement ce qu'on veut. Ces études arrivent dans ce temps de mutation avec aussi le projet de Pré-Bournoud qui redémarre. Aujourd'hui, nous avons créé un bout de ville au sud et nous n'avons pas fait de liaison entre ce bout de ville et le centre actuel de Prilly. Toutefois, prochainement, vous sera présenté l'image directrice des transports publics lausannois avec, notamment, la liaison entre le sud et le nord de Prilly.

Le défi est d'illustrer dans ce futur master plan comment seront liés les 3 paliers de notre Ville : Malley, le centre et Mont-Goulin.

Est-ce juste qu'à Malley le nombre de véhicule par logement est limité ?

Malgré la densification, le nombre de véhicules par personne est limité car l'endroit est bien desservi en transports publics. Pour exemple, le futur casino n'aura pas de places supplémentaires de stationnement.

Quelles seront les mesures compensatoires pour garantir la qualité de vie des riverains ?

Par rapport à l'aménagement général, la question est qu'est-ce qu'on met où (voitures, cyclistes, piétons et arborisation) sachant que l'espace public est un espace limité. Ce zoom doit nous permettre d'avoir une vue d'ensemble des flux de circulation. L'objectif est de répondre au mieux aux demandes contradictoires telles que les limitations de vitesse, la diminution du nombre de véhicules, etc.

Est-ce que ces études vont s'étendre au-delà de notre territoire dans un cadre encore plus méta ? Est-ce que ces mandataires disposeront des plans des autres communes ?

Nous allons tenir compte des planifications du PALM et du PDI ainsi que, par exemple, du plan piéton de la Ville de Renens. On a essayé de faire un projet communal car si on attend l'ouest nous irions moins vite. Nos voisins font aussi des choix sans s'inquiéter de l'impact sur les voies de circulation de notre commune.

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, M. le Président remercie Madame la Municipale et Madame la cheffe de projet qui quittent la salle.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 16-2024

Sollicitant un crédit de CHF 190'000.- pour des études de planification de mobilité sur le territoire prilléran et répondant au postulat de Jean-Michel Piguët, Patrizia Clivaz Luchez et consorts « Pour une mobilité multimodale respectueuse de toutes et tous »

3. Délibérations et amendements

Cette démarche part d'une bonne intention. Elle est nécessaire. Toutefois, il est dommage que ces études ne soient pas réalisées avec d'autres communes de l'ouest lausannois. Il serait préférable de disposer d'un plan de circulation d'ensemble du territoire de l'ouest. Au prime abord, ce travail d'analyse semble ne pas suffire pour être en cohérence avec les communes voisines.

Pour autant, avec la densification de la ville, cette démarche est nécessaire. Avec un passage de 12'500 habitants à plus de 16'000 habitants, il est important d'avoir un état des lieux actuels, des possibilités et de la prise en compte des développements futurs. Aujourd'hui, la circulation est déjà saturée.

La commission a pris note que les chiffres avancés pour les études correspondent à des offres reçues. Toutefois, un, une commissaire n'arrive pas à se projeter sur le volume de travail à réaliser.

Les commissaires prennent ensuite des exemples concrets pour illustrer les conflits entre les différents usagers de l'espace public, la méconnaissance des règles de circulation, l'importance d'avoir une signalisation claire et leur ressenti. Les exemples évoqués vont dans le sens de la réalisation de cette étude.

La commission se demande encore s'il y aura un rendu de l'étude et sous quelle forme ? Est-ce que la population pourra faire des propositions et est-ce que le résultat sera rendu public ?

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à l'unanimité qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

La séance est levée à 19h21.

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- vu le préavis municipal N°16 -2024,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 16-2024

Sollicitant un crédit de CHF 190'000.- pour des études de planification de mobilité sur le territoire prilléran et répondant au postulat de Jean-Michel Piguet, Patrizia Clivaz Luchez et consorts « Pour une mobilité multimodale respectueuse de toutes et tous »

décide

1. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
2. d'octroyer un crédit de CHF 190'000.- pour des aménagements piétons, cyclables et pour la révision du schéma de circulation communal;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat « pour une mobilité multimodale respectueuse de toutes et tous » déposé par Jean-Michel Piguet, Patrizia Clivaz Luchez et consorts
4. de financer ces dépenses par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ; 5. de prendre note que les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 21'900.— en 2026.

Au nom de la commission :

Blaise Drayer, Président

Sylvie Krattinger Boudjelta, rapporteuse